



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **4 octobre 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit# tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, entre 25 et 30 personnes pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-10-292 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2021-10-293 **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-10-294 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Lettre de remerciement de la Fondation Mira Inc.

5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 13 septembre 2021
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Évaluation de fin de probation – Directeur général de la Ville de Paspébiac – Mandat à la firme « Ressources humaines Lambert inc.»
9. Confirmation d'embauche de Monsieur Daniel Langlois au poste de directeur général de la Ville de Paspébiac
10. Service incendie – Entente collective 7 ans (2019-2025)
11. Nomination – Agent (e) à la taxation
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2021-511 décrétant une dépense et un emprunt de 2 043 000 \$ pour la restauration patrimoniale de l'église anglicane et du presbytère
13. Dépôt de projet de règlement d'emprunt 2021-511 décrétant une dépense et un emprunt de 2 043 000 \$ pour la restauration patrimoniale de l'église anglicane et du presbytère
14. Résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021
15. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure
16. Soumission pour photocopieurs (4) – Invitation de gré à gré - Sertek Informatique
17. Résolution attestant la fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Accélération
18. Offre de services professionnels – Étude ARPO Groupe-conseil – Analyse structurale de la bibliothèque municipale – Réf. : 21573-1
19. Offre de services professionnels – Étude ARPO Groupe-conseil – Analyse de vétusté du presbytère – Réf. : 21574-1
20. Dépôt demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Ressource partagée en gestion des enjeux animaliers
21. Demande d'appui – Projet « Aménagement d'un écocentre écotouristique au Centre de transformation régional des matières résiduelles » - Jaffa
22. Protocole d'entente intermunicipale – Service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 (39 mois)
23. Abribus – Appel de candidature
24. Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 142, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest
25. Achat de ponceaux – Soumission de gré à gré Réal Huot Inc.
26. Soumission de gré à gré – Leblanc Illuminations-Canada - Comité embellissement – Village du Pôle Nord – Décoration hivernale 2021

27. Appel d'offres 2021-07 – Exécution des travaux – Réfection des conduites sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
28. Dons - Association Épilepsie Gaspésie Sud
29. Rapport des conseillers
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions
32. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciement de la Fondation Mira Inc.

2021-10-295

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal antérieur de la séance suivante soit approuvé tel que rédigé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-10-296

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2021 d'un montant de **324 092.60 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-10-297

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 septembre 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2021-10-298

8. ÉVALUATION DE FIN DE PROBATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC – MANDAT À LA FIRME « RESSOURCES HUMAINES LAMBERT INC. »

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction le 29 juin 2020 de Monsieur Daniel Langlois à titre de directeur général à la Ville de Paspébiac de par sa résolution numéro 2020-06-178;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une première évaluation a été faite auprès de la firme de ressources humaines Lambert inc. relativement à sa période probatoire de 8 mois de par sa résolution 2021-03-53 qui a résulté par une prolongation de la période de probation jusqu'au 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE sur invitation, cette même firme a procédé après cette date à une évaluation finale pour un montant de 4 713.84 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement de 4 713.84 \$ taxes incluses à la firme de ressources humaines Lambert inc. via le service de la comptabilité.

2021-10-299

9. CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL LANGLOIS AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QU'une demande finale a été faite en septembre 2021 auprès de la firme de ressources humaines Lambert inc. pour la suite de l'évaluation et que celle-ci a donné comme résultat de mettre fin à la probation du directeur général et recommandé son embauche permanente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER officiellement l'embauche permanente de Monsieur Daniel Langlois, au poste de directeur général à la Ville de Paspébiac à compter de la présente résolution.

2021-10-300

10. SERVICE INCENDIE - ENTENTE COLLECTIVE 7 ANS (2019-2025)

ATTENDU QUE l'entente collective des pompiers est échue depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'une entente de principe a été convenue entre le service incendie et la Ville de Paspébiac à la fin du mois de septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Monsieur Régent Bastien, maire et Monsieur Daniel Langlois, directeur général à signer la nouvelle entente collective entre le service incendie et la Ville de Paspébiac pour une période de 7 ans à compter de la présente résolution.

2021-10-301

11. NOMINATION – AGENT (E) À LA TAXATION

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a un besoin d'une personne pour le poste à la taxation;

ATTENDU QUE la direction générale a été mandatée à procéder à l'ouverture de ce poste dans un court délai vu la vacance de celui-ci;

ATTENDU QU'une candidate a démontré ses qualifications et a rencontré les exigences demandées du poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER à l'embauche de la candidate choisie soit **Madame Nathalie Huard** qui entrera en poste à compter du 12 octobre 2021 et ce, conformément avec la convention collective en vigueur.

2021-10-302

12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-511 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 043 000 \$ POUR LA RESTAURATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE ANGLICANE ET DU PRESBYTÈRE

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2021-511 décrétant une dépense et un emprunt de 2 043 000 \$ pour la restauration patrimoniale de l'église anglicane et du presbytère sera adopté.

2021-10-303

13. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-511 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 043 000 \$ POUR LA RESTAURATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE ANGLICANE ET DU PRESBYTÈRE

Monsieur Roméo Briand, conseiller, présente et dépose le projet de règlement 2021-511 décrétant une dépense et un emprunt de 2 043 000 \$ pour la restauration patrimoniale de l'église anglicane et du presbytère qui sera adopté à une séance subséquente.

2021-10-304

14. RÉSOLUTION MODIFIANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2020-11-314, le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 novembre 2020, le calendrier 2021 de ses assemblées régulières ;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier ne tient pas compte du fait que l'année 2021 est une année électorale ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'*article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30 le 8 octobre 2021 et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus au poste de conseiller a prêté serment, sauf en cas de force majeure nécessitant son intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux, conseillère**, et résolu à l'unanimité que le calendrier 2021 soit modifié afin que la séance ordinaire du 8 novembre soit déplacée au 22 novembre 2021 et que l'assemblée régulière du 13 décembre 2021 soit maintenue.

2021-10-305

15. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES – MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes le jeudi 14 octobre 2021;

ATTENDU QUE madame Carole Huard, technicienne comptable a été mandatée à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales par voie de résolution numéro 2021-02-38 lors d'une séance antérieure du 8 février 2021;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Langlois, directeur général de la Ville de Paspébiac, pourra agir comme représentant de Paspébiac advenant l'absence de Madame Carole Huard,

ATTENDU QU'il y a eu report de la MRC de Bonaventure dans ce dossier conformément aux recommandations reçues de la Santé publique et en raison de la pandémie de COVID – 19;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER Madame Carole Huard, technicienne comptable, ou en son absence Monsieur Daniel Langlois, directeur général à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du jeudi 14 octobre 2021.

2021-10-306

16. SOUMISSION POUR PHOTOCOPIEURS (4) – INVITATION DE GRÉ À GRÉ - SERTEK INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du parc de photocopieurs est arrivé à échéance avec le fournisseur Sertek Informatique;

CONSIDÉRANT QUE sur invitation, ce fournisseur a répondu à notre demande de soumission proposée comme suit :

- **SERTEK INFORMATIQUE** pour un montant de 32 452.45 \$ taxes en sus pour une période de 60 mois ou 390 \$/mois taxes en sus pour 66 mois de service.

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficiera d'un rabais par rapport aux années antérieures à savoir :

- Photocopieurs actuels sur une période de 60 mois : 37 686.18 \$ taxes en sus mais pour 66 mois de service le tarif était de 536.72 \$/mois taxes en sus;
- Nouveaux photocopieurs sur une période de 60 mois : 32 452.45 \$ taxes en sus mais pour 66 mois de service le tarif sera de 390 \$/mois taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RETENIR la soumission au montant de **390 \$/mois taxes en sus** pour 66 mois incluant différentes options dans le contrat de service.

D'OCTROYER à « Sertek Informatique » le contrat pour le remplacement du parc de photocopieurs (4) à la Ville de Paspébiac.

2021-10-307

17. RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux sur la rue Day entre la voie ferrée et la 3^e avenue Ouest ont été réalisés du 16 septembre 2019 au 22 juin 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Madame Nathalie Castelloux, conseillère**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Paspébiac autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-10-308

18. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ARPO GROUPE-CONSEIL – ANALYSE STRUCTURALE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉF. : 21573-1

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation relatif au projet de l'analyse structurale de la bibliothèque municipale, la Ville de Paspébiac a confié à la firme d'ingénieurs ARPO, la réalisation d'une étude dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçu à la Ville pour un montant forfaitaire de 5 860.00 \$ taxes applicables en sus valide pendant trente (30 jours) à partir du 26 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme-conseil ARPO à procéder à l'analyse structurale de la bibliothèque municipale de la Ville de Paspébiac pour un montant forfaitaire de 5 860.00 \$ taxes applicables en sus.

2021-10-309

19. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ARPO GROUPE-CONSEIL – ÉTUDE DE VÉTUSTÉ DU PRESBYTÈRE – RÉF. : 21574-1

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation relatif au projet d'étude de vétusté du presbytère, la Ville de Paspébiac a confié à la firme d'ingénieurs ARPO, la réalisation d'une étude dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçu à la Ville pour un montant forfaitaire de 4 830.00 \$ taxes applicables en sus valide pendant trente (30 jours) à partir du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme-conseil ARPO à procéder à l'étude de vétusté du presbytère de la Ville de Paspébiac pour un montant forfaitaire de 4 830.00 \$ taxes applicables en sus.

2021-10-310

20. DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – RESSOURCE PARTAGÉE EN GESTION DES ENJEUX ANIMALIERS

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC Avignon, désirent présenter un projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité que:

- La Ville de Paspébiac s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;
- Le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers.

2021-10-311

21. DEMANDE D'APPUI – PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE ÉCOTOURISTIQUE AU CENTRE DE TRANSFORMATION RÉGIONAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » JAFFA

CONSIDÉRANT le dépôt du projet au programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, volet 1, de Recyc-Québec par Exploitation Jaffa ;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec demande à Exploitation Jaffa d'obtenir une résolution qui confirme la permission de construire et d'opérer un écocentre à Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE le projet lui a été présenté dans le cadre d'une réunion région du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, tenue à Pointe-à-la-Croix, le 8 septembre 2021 ou tenue à Saint-Siméon le 14 septembre 2021 dans le cadre d'une réunion région du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la compétence pour la construction et la gestion d'écocentre sont présentement possédées par les 24 municipalités de la MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE nous détenons la compétence en matière de gestion des matières résiduelles et que nous ne pouvons déléguer cette compétence à une entité privée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac est favorable au projet d'aménagement d'un écocentre écotouristique;

QUE la Ville de Paspébiac autorise Exploitation Jaffa à aménager et opérer un écocentre au Centre de transformation régional des matières résiduelles situé au 268 route Saint-Alphonse à Saint-Alphonse-de-Caplan.

2021-10-312

22. PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN SERVICE RÉGIONALISÉ DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES APO-2021-2024 (39 MOIS)

CONSIDÉRANT QU'en février 2021, les MRC Avignon et Bonaventure ont débuté le processus d'appel d'offres afin de sélectionner une entreprise par appel d'offres pour les services de transbordement à partir du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente intermunicipale d'une durée de 39 mois a été rédigé à cette fin pour les MRC Avignon et Bonaventure dont la clause 3 qui fait partie intégrante et qui stipule les obligations de la MRC Avignon qui voit à la réalisation de l'objet de l'entente en offrant aux municipalités un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables soit 26 collectes porte-à-porte par année (**à l'exception de Paspébiac**) ainsi que le transport et traitement des matières recyclables pour les municipalités mentionnées dans le protocole d'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER le maire, Monsieur Régent Bastien et le directeur général, Monsieur Daniel Langlois de la Ville de Paspébiac à signer le protocole d'entente entre les parties au dossier.

DE faire parvenir ce protocole d'entente à la MRC de Bonaventure.

2021-10-313

23. ABRIBUS – APPEL DE CANDIDATURE

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation de 10 abribus a été lancé par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) et financé en partie par le FARR 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'implantation d'abribus sur le réseau de transport collectif faciliterait l'accès à la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire signifier son intérêt à obtenir un abribus sur son territoire plus précisément entre l'Hôtel de ville et l'église Notre-Dame situés aux abords du boulevard Gérard-D.-Levesque Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à transmettre cette résolution à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine par le biais de sa directrice générale, Madame Marie-Andrée Pichette et de signer tous documents ou protocole d'entente relatif à la cession d'un abribus à la Ville de Paspébiac.

2021-10-314

24. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 142, BOUL. GÉRARD-D.-LEVESQUE OUEST

ATTENDU QU'un AVIS PUBLIC a été publié;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac a pris connaissance de la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 – Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme : Immeuble sis au 142, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest à Paspébiac : rendre réputée conforme la construction d'un garage de 32' x 24' dans la

cour avant alors que l'article 74 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la construction d'un garage isolé n'est pas permise dans la cour avant;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 27 août 2021, recommande au Conseil municipal de répondre favorablement à la demande de dérogation mineure telle que présentée, soit d'autoriser la construction d'un garage de 32'x 24' dans la cour avant de la résidence;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu aucun rapport de commentaires tel que décrit dans l'avis public ni d'opposition à cette demande dont la date butoir était le 1^{er} octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 142, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest.

2021-10-315

25. ACHAT DE PONCEAUX – SOUMISSION SUR INVITATION DE GRÉ À GRÉ RÉAL HUOT INC.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière d'équipements reliés aux travaux publics et se conformer aux exigences de ces installations lors de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé par voie de résolution numéro 2021 - 05-160 la direction générale à faire une demande de soumission sur invitation de gré à gré pour l'acquisition de ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a répondu à cette demande dans les délais requis soit :

- ✓ Firme Réal Huot Inc. pour un montant de 16 208.17 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Réal Huot Inc. a en main les équipements clairement identifiés de qualité pour lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER au soumissionnaire Réal Huot Inc. le contrat pour les ponceaux et par le fait même de procéder au paiement de 16 208.17 \$ taxes incluses.

2021-10-316

26. SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ – LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA - COMITÉ EMBELLISSEMENT – VILLAGE DU PÔLE NORD – DÉCORATION HIVERNALE 2021

CONSIDÉRANT QUE le service de la culture désire parfaire son décor du village du Pôle Nord pour la saison hivernale 2021;

CONSIDÉRANT QUE le village du Pôle Nord se veut un attrait touristique incontournable pour la population locale et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires pour la reconduction de ce décor;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a répondu à cette demande dans les délais requis soit :

- ✓ Leblanc Illuminations-Canada pour un montant de 16 500.89 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER au soumissionnaire Leblanc Illuminations-Canada le contrat pour les produits de décoration et par le fait même de procéder au paiement de 16 500.89 \$ taxes incluses.

2021-10-317

27. APPEL D'OFFRES 2021-07 – EXÉCUTION DES TRAVAUX – RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'adjuger en temps utile le contrat en faveur du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est en droit de mettre fin à l'appel d'offres 2021 – 01 sans conséquence contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a obtenu l'approbation de son règlement d'emprunt pour la réfection des conduites sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général de publier un nouvel appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

2021-10-318

28. DONNÉES - ASSOCIATION ÉPILEPSIE GASPÉSIE SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FAIRE un don de 100 \$ à cet organisme :

Cette contribution servira à prêter main-forte afin de continuer à donner aux membres de cette association une qualité de services essentiels à leurs besoins.

29. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Des remerciements sont adressés à ses supporteurs tout au long de son mandat
- Comité de pilotage MADA
- En collaboration avec madame Nathalie Castilloux et soutenu par le conseil municipal, le comité jeunesse constitué de personnes dévouées, engagées dans la communauté entre autres les bénévoles, madame Castilloux énumère les personnes-ressources qui forment ledit comité et tient à les remercier de leur engagement
- Fête de l'Halloween le 29 octobre 2021 au Complexe sportif aux alentours de 19 h
- Des remerciements sont également adressés à plusieurs personnes qui se sont impliquées sur les divers dossiers de madame Castilloux

Madame Nathalie Castilloux

- Comité d'embellissement
- Sécurité incendie

- Revitalisation du comité des Habitations populaires
 - Représentante de l’O.H. pour quelques mois
 - Pro-maire pendant 2 ans
 - MADA – Politique familiale et des aînés
 - Comité jeunesse
 - Parc récréatif
 - Infrastructures du Banc-de-pêche
 - Appui au dossier des Monticoles
 - Appui au projet rue St-Pie X et 3^e avenue Est qui se concrétisera en 2022
 - Nouveau camion incendie
- Remerciements adressés à tous ses collègues du conseil municipal incluant le maire et monsieur Daniel Langlois, directeur général

Monsieur Henri Alain

- Durant la semaine du 18 octobre prochain, les deux (2) enseignes aux entrées de la Ville seront érigées
- L’inauguration aura lieu le 20 octobre de 10 h à 16 h

Monsieur Florian Duchesneau

- Remerciements à tous les citoyens de Paspébiac pendant son mandat de 4 ans
- Monsieur Duchesneau se dit d’avoir aimé siéger sur le comité consultatif d’urbanisme (CCU)
- A émis ses objections face aux dossiers du parc linéaire et la piscine

Monsieur Hébert Huard

- Monsieur Huard est fier du travail accompli par l’ensemble du conseil municipal
- Des félicitations sont adressées aux employés de la Ville
- Remerciements aux contribuables pour leur soutien dans l’avancement de certains dossiers
- Souhais de bonne retraite à monsieur le maire, Régent Bastien et au conseiller, monsieur Florian Duchesneau et des remerciements pour leur très bon travail
- Monsieur Huard offre ses condoléances à monsieur Denis Alain suite au décès de sa mère

Monsieur Roméo Briand

- Site historique national : bonne saison malgré l’achalandage en moins
- Comité hébergement pour aînés – Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (GRLCGIM)
- Appel d’offres pour esquisses
- Souhais de bonne retraite à monsieur le maire, Régent Bastien et au conseiller, monsieur Florian Duchesneau

30. AFFAIRES NOUVELLES

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande au maire, Monsieur Régent Bastien s’il a reçu un courriel pendant la session de travail sur le dossier de la Marina vu que celui-ci n’a pas été discuté.
- Un citoyen s’adresse au conseil municipal afin de savoir le nombre de séances extraordinaires tenues pendant les 4 années de leur mandat.

2021-10-319

32. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 01.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier